



Refuge pour animaux du Grand Sudbury
 39 Chemin Kari, Wahnapiatae, ON P0M 3C0
 Téléphone (705) 694-7387 (PETS)
cgs.shelter@greatersudbury.ca

Réclamer un chien ou un chat auprès du Refuge pour animaux du Grand Sudbury

Date: _____ Nombre d'animaux réclamés : _____
 (jour) (mois) (année)

Nom de l'animal : _____ Chien / Chat DAC/animal n° _____

Nom de l'animal : _____ Chien / Chat DAC/animal n° _____

Nom de l'animal : _____ Chien / Chat DAC/animal n° _____

Nom de l'animal : _____ Chien / Chat DAC/animal n° _____

Nom du propriétaire de l'animal de compagnie : _____
 (prénom) (nom de famille)

Adresse du propriétaire de l'animal de compagnie : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Signature du propriétaire de l'animal de compagnie : _____

Réservé à l'administration :

Des frais de fourrière ont été perçus par le Refuge pour animaux du Grand Sudbury? Oui Non Sans objet
 Si non, veuillez expliquer : _____

Frais de fourrière par animal \$50.00 x _____ = \$ _____

Frais d'hébergement par animal \$27 par jour x _____ = \$ _____

Veterinary Care \$ _____

N° de la médaille de l'animal _____ \$ _____

TOTAL \$ _____ Reçu: _____

Nom de l'employé de la Ville du Grand Sudbury : _____

Signature de l'employé de la Ville du Grand Sudbury : _____

Avis de collecte de renseignements personnels

Les renseignements personnels sur ce formulaire sont recueillis aux termes de l'article 10 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, L.O. 2001, ch. 25, et du règlement municipal 2017-22, un règlement de la Ville du Grand Sudbury pour réglementer la garde des animaux, la conduite responsable des propriétaires d'animaux et l'immatriculation des chiens et des chats, dans le but de réclamer votre chien ou votre chat auprès du Refuge pour animaux du Grand Sudbury. Vous pouvez adresser vos questions sur la collecte de ces renseignements à la ou au gestionnaire des Services de sécurité et des règlements municipaux de la Ville du Grand Sudbury, C. P. 5000, succursale A, 200, rue Brady, Sudbury (Ontario) P3A 5P3 ou en composant le 705 674-4455, poste 2295.

Le personnel du Refuge pour animaux du Grand Sudbury fera tout effort raisonnable pour réunir les chiens et les chats avec leurs propriétaires. Avant d'être évalué aux fins d'adoption, les chiens et les chats sont gardés au Refuge pendant trois jours, sans compter le jour auquel ils ont été livrés ni les jours fériés.

Pour réclamer votre chien ou chat auprès du Refuge pour animaux du Grand Sudbury :

- Vous devez présenter une pièce d'identité émise par le gouvernement, sur laquelle figure votre adresse actuelle.
- Vous devez payer, selon le cas, des frais de fourrière, d'hébergement, d'immatriculation, etc.
- Vous devez apporter une laisse ou une cage de transport pour ramener votre animal de compagnie à la maison.

Les propriétaires qui viennent chercher leur chien ou leur chat au Refuge pour animaux doivent verser :

- des frais de fourrière : 50 \$
- des frais d'hébergement : 27 \$ par jour
- des frais de soins vétérinaires : s'il y a lieu

Si un animal de compagnie n'est pas immatriculé, le propriétaire doit aussi acheter un permis pour chien ou pour chat.

À compter du 1^{er} mars 2017, vous pouvez vous procurer un permis d'un an, un permis de trois ans ou un permis à vie pour votre chien ou votre chat :

- Un permis d'un an coûte 25 \$ pour un chien ou un chat castré ou stérilisé.
- Un permis d'un an coûte 40 \$ pour un animal qui n'est pas castré ou stérilisé.
- Un permis de trois ans coûte 60 \$ pour un chien ou un chat castré ou stérilisé.
- Un permis de trois ans coûte 100 \$ pour un animal qui n'est pas castré ou stérilisé.
- Un permis à vie coûte 150 \$ pour un chien ou un chat castré ou stérilisé.
- Un permis à vie coûte 240 \$ pour un animal qui n'est pas castré ou stérilisé.

À compter du 1^{er} mars 2017, les citoyens de 65 ans et plus profitent des réductions suivantes :

- Un permis d'un an coûte 20 \$ pour un animal castré ou stérilisé.
- Un permis d'un an coûte 30 \$ pour un animal qui n'est pas castré ou stérilisé.
- Un permis de trois ans coûte 50 \$ pour un animal castré ou stérilisé.
- Un permis de trois ans coûte 80 \$ pour un animal qui n'est pas castré ou stérilisé.
- Un permis à vie coûte 100 \$ pour animal castré ou stérilisé.
- Un permis à vie coûte 200 \$ pour un animal qui n'est pas castré ou stérilisé.